

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1532/2014
Date: 17 décembre 2014
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2014.POM.682
Classification: non classifié

Police cantonale; achat d'uniformes pour l'ensemble du corps de police (équipement personnel); autorisation de dépenses; crédit d'engagement pluriannuel 2015-2019 (crédit d'objet)

1. Objet

Crédit d'engagement pluriannuel pour les dépenses liées aux uniformes de la Police cantonale (uniformes neufs, maintenance et entretien de l'équipement personnel des collaborateurs et collaboratrices)



2. Bases légales

- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (ordonnance d'organisation POM, OO POM; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1), article 1
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC; RSB 552.1), articles 3, alinéa 1, et 8
- Loi du 24 juin 1970 sur les amendes d'ordre (LAO; RS 741.03), article 4, alinéa 2
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50, alinéa 3 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 146, 148 et 152
- Arrêté du Conseil-exécutif 0604 du 8 avril 2009 (autorisation de dépense pour les uniformes de la Police cantonale)

3. Nature de la dépense et qualification juridique

Dépense périodique nouvelle (art. 47, 48, al. 1, lit. a LFP)

4. Montant déterminant

4.1 Dépenses périodiques

Coûts annuels pour l'achat d'uniformes neufs	1 700 000 CHF
Coûts annuels pour la maintenance et l'entretien	<u>3 705 000 CHF</u>
Crédit à autoriser (TVA incluse)	5 405 000 CHF

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice comptable

Crédit d'objet; crédit d'engagement pluriannuel 2015-2019

Groupe de produits 06.02.9100 Police

4610 306000 Vêtements de service et allocations y relatives

4610 311100 Acquisition de machines, d'appareils, de véhicules, d'autres pièces de mobilier, etc.

4610 318000 Prestations de services de tiers

Le crédit figure au budget 2015 et au plan intégré mission-financement 2016-2018 de la Police cantonale, dans le groupe de produits 06.02.9100 Police, centres de coûts Équipement et Télécommunication.

6. Coûts induits

Les coûts induits sont inclus dans les dépenses périodiques.

7. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et sera publié dans la Feuille officielle.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Au Grand Conseil